

Histoire de la filière cunicole à La Réunion

La filière cunicole s'est structurée à 95 % autour de la Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion (CPLR), créée en 1981.

Le développement de la production et la volonté des éleveurs de se professionnaliser afin d'améliorer les performances techniques et économiques des élevages ont permis à la filière d'intégrer l'interprofession ARIV en 2009. La production, commercialisée à l'époque par AVICOM, était à la fois orientée sur le frais et le congelé. En 2013, la CPLR a souhaité reprendre à sa charge la commercialisation de la production, et a profondément modifié la stratégie commerciale en ne conservant que le créneau du frais.

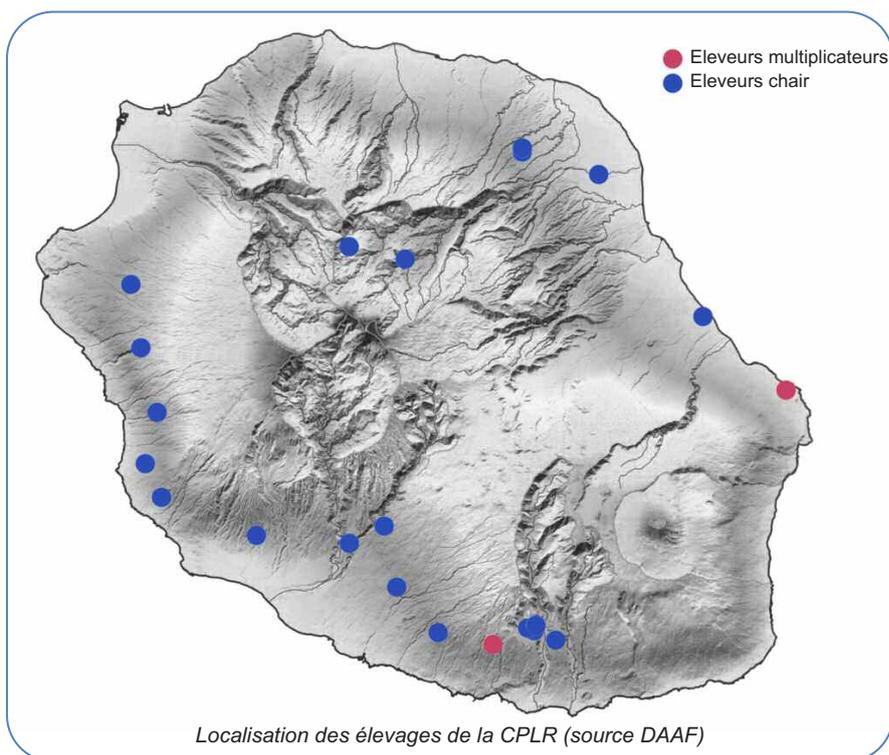
Aujourd'hui la filière cunicole est organisée, professionnalisée et performante, mais soumise à un marché sensible, difficile, et directement concurrencé par l'importation.

Les acteurs de la filière cunicole et sa gouvernance

Les éleveurs multiplicateurs :

La filière dispose de deux ateliers multiplicateurs. Les lapins Grands-Parentaux (GP) placés chez les multiplicateurs restent la propriété de la CPLR. Toutes les 3 semaines (soit chaque atelier toutes les 6 semaines), la CPLR importe une trentaine de lapereaux GP qui sont placés chez les multiplicateurs. Ces femelles sont gardées dans l'élevage et à l'âge de reproduction, la descendance lignée femelle obtenue est sélectionnée (selon poids, apparence, etc.) pour en faire les futures femelles de reproduction en élevage de chair ; au préalable, des analyses sont faites avec le laboratoire vétérinaire départemental pour s'assurer de l'absence de germes.

Les mâles issus des multiplicateurs ainsi que les femelles jugées « inaptes » à la reproduction (ou invendues) sont destinés à l'abattoir.



Le laboratoire de production de semences

La CPLR importe des lapereaux mâles toutes les trois semaines. Ceux-ci sont placés dans les 2 ateliers multiplicateurs jusqu'à l'âge adulte. S'ils sont conformes, ils sont déplacés au centre d'insémination artificiel pour la reproduction. Les semences sont prélevées par l'éleveur 2 fois par semaine et analysées sur place par le technicien au microscope, pour être livrées à l'éleveur dans les heures suivantes. Suivant le niveau de technicité et la disponibilité, les inséminations peuvent être réalisées par le technicien ou l'éleveur.

Les éleveurs de lapins de chair de la filière organisée

La filière compte 25 éleveurs de lapins de chair, pour 3 355 cages-mères. La ferme de référence est fixée à 176 cages-mères avec un objectif de productivité de 65,15 lapins vendu / cages-mères / an.

Les élevages chair sont approvisionnés toutes les 6 semaines en femelles adultes exclusivement. C'est la CPLR qui vend les lapins de reproduction aux éleveurs chair, le multiplicateur étant rémunéré par rapport au nombre de lapins de renouvellement sortis.

Les éleveurs indépendants

Les éleveurs de lapins de chair indépendants sont très peu nombreux et leur production n'est pas connue.

La Coopérative des Producteurs de Lapins de La Réunion

Située à Bras-Panon, la CPLR organise la production de femelles reproductrices au sein des deux ateliers multiplicateurs, ainsi que la production de doses de semences à destination des élevages de lapins de chair.

En plus de leur fournir les animaux, la CPLR fournit également un appui technique aux éleveurs afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques et conditions d'élevages.

La CPLR est chargée de la planification, et de la collecte de la production.

Enfin, la CPLR est propriétaire de l'outil industriel d'abattage, de transformation et de conditionnement.

L'abattoir

La filière dispose d'un unique abattoir, propriété de la CPLR, situé à Bras-Panon.

Les animaux sont abattus, et conditionnés en frais uniquement, entiers, ou découpés.

L'interprofession ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du Lapin)

L'ARIV permet à la filière cunicole de La Réunion de définir sa stratégie interprofessionnelle et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre les producteurs, les provendiers, les transformateurs, les importateurs, et les distributeurs.

L'interprofession collecte les cotisations de ses membres, et en assure la gestion au sein du comité de gestion FODELAP. Ces fonds permettent de financer des actions pour tirer vers le haut la filière et soutenir le revenu des producteurs. Elle assure également la gestion des fonds issus du POSEI.

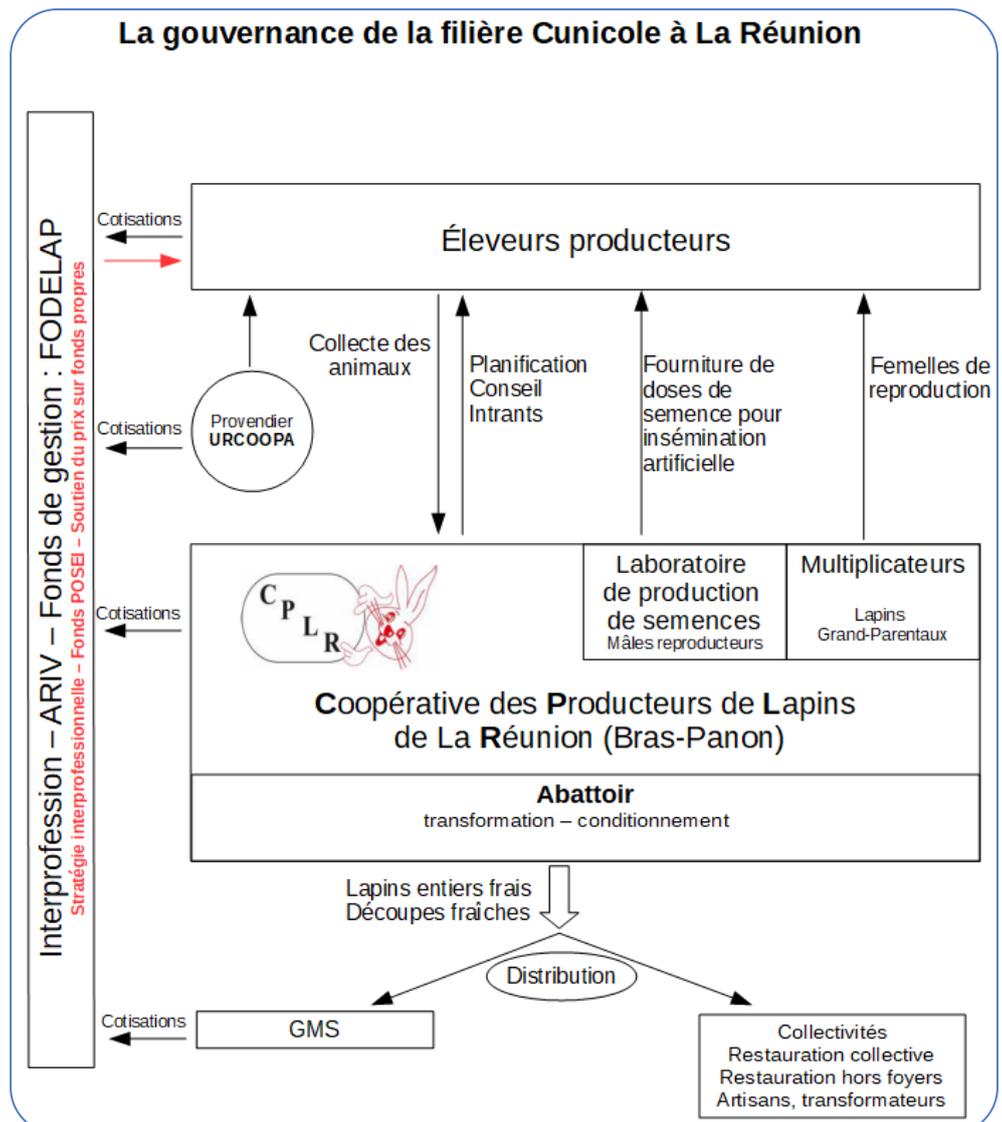
Les autres acteurs

Chambre d'agriculture : accompagnement des éleveurs

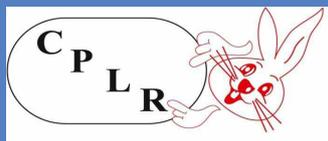
Groupement de Défense Sanitaire : accompagnement sanitaire des élevages

FRCA : Fédération Régionale des Coopératives Agricoles

URCOOPA : rations, alimentation animale



Les chiffres de la filière organisée



25 éleveurs

181 tonnes
produites en
2018



Les indépendants

Peu nombreux
Production non
estimée

100%
des besoins du
marché en frais
couverts par la
production locale

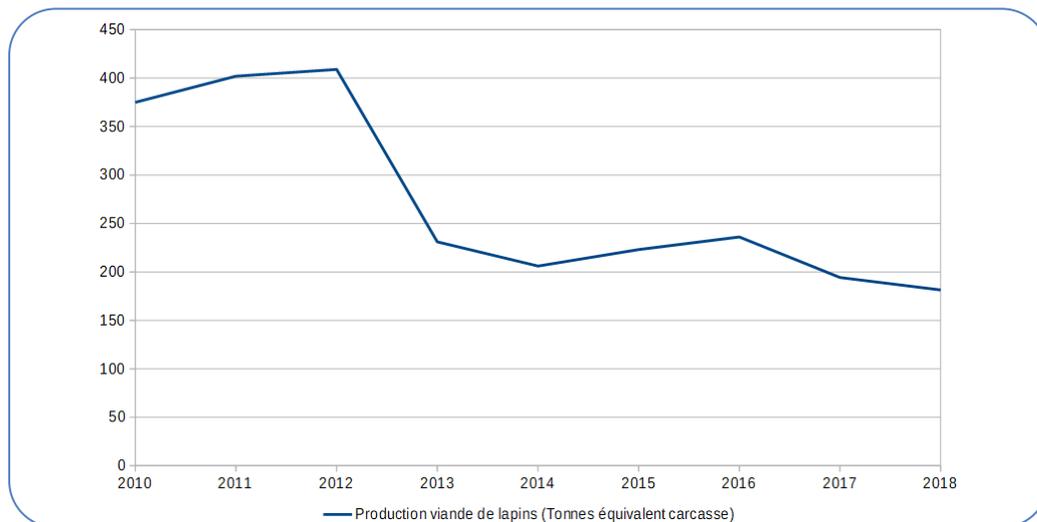


Les chiffres de la production dans la filière

En 2018, la filière a produit 181 tonnes équivalent carcasse, correspondant à l'abattage de près de 155 000 lapins.

La forte baisse de production constatée en 2013 correspond au changement de stratégie de la coopérative visant à se concentrer sur le marché du frais, qui a conduit à l'arrêt de la production de lapins congelés.

La production locale couvre 100 % des besoins des consommateurs en frais, et environ 55 % des besoins en tenant compte des importations viande congelée.



Le marché

Le marché local

La production de viande de lapin locale s'écoule de la façon suivante :

- Réseau des GMS : 83 %
- Collectivités : 12,5 %
- Boucheries / charcuteries : 4,2 %
- Autres : 0,3 %

Prix

Le prix moyen payé aux éleveurs est de 4,88 €/kg de carcasse, auxquels peuvent s'ajouter 0,33 €/kg de soutiens sur fonds propres interprofessionnels en fonction de l'atteinte de critères de qualité, et 0,12 €/kg de soutiens du POSEI.

Importations

Importations de viande de lapin (tonnes)			
Catégorie de produits	2009	2017	2018
Abats	246	157	149

Les importations de viande de lapin se sont élevées à 149 tonnes en 2018, en très légère baisse par rapport à 2017. Depuis 2009, elles sont en recul de 39 %.

Données économiques de la filière

La production dans les comptes de l'agriculture

En 2018, la valeur de la production de viande de lapin représentait 0,94 millions d'euros en tenant compte des soutiens publics du POSEI à la filière, soit 0,7 % de la valeur générée par les filières animales, et 0,2 % de la valeur totale de la production agricole.

Les soutiens publics à la filière

FEADER

En 2019, et dans le cadre de la réponse aux appels à projet sur le conseil individuel et le transfert de connaissance, la coopérative CPLR a obtenu le financement de 1,3 ETP / an.

Les investissements dans les bâtiments d'élevages et dans les outils agro-industriels peuvent être soutenus.

POSEI

Les dossiers de l'année 2018 sont en cours d'instruction en 2019

Libellé de l'aide POSEI	2017
Aide à la collecte	19 391 €
Aide Coeur pays	14 805 €
Aide à la découpe et la transformation	107 433 €
Mise en marché et commercialisation produits	50 152 €
Aide à la croissance maîtrisée de la production	7 877 €
TOTAL	199 658 €

L'approvisionnement en matières premières pour la fabrication d'aliments à La Réunion est soutenu par le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA), à hauteur d'environ 15,3 M€ par an toutes filières animales confondues.